

| N° | Objet | Date |
|------|--|------------|
| 0046 | Arrêté de fermeture des services et équipements communaux, activités et lieux accueillants du public suite à l'épidémie de Coronavirus COVID 19 | 30/10/2020 |

Le Maire de la commune de **BEAUCROISSANT**

- Vu le Code de sécurité intérieure,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code la santé publique,
- Vu le Décret 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire
- Vu le Décret no 2020-1331 du 2 novembre 2020 modifiant le décret no 2020-1310 du 29 octobre 2020
- Vu l'arrêté préfectoral n°38-2020-10-30-007 portant diverses mesures visant à freiner la propagation du virus COVID-19
- Considérant l'instauration d'un nouveau confinement,
- Considérant qu'il faut empêcher par tous moyens la propagation du virus à la population,

ARRETE :

Article 1 : A compter du 29 octobre 2020 à minuit, les mesures suivantes sont prises sur l'ensemble du territoire de la commune de BEAUCROISSANT:

- Tous les équipements recevant du public sont fermés, sauf la mairie, l'agence postale communale et l'école ;
- Toutes les manifestations et activités dans les murs et hors les murs portés par les structures communales sont annulées ;
- Toutes les réunions publiques sont annulées ;
- Toutes les mises à disposition de salles et locaux communaux sont annulées ;
- L'étang communal et le parc municipal ne doivent plus être utilisés et sont fermés au public.

Article 2 : Considérant les mesures gouvernementales, ces fermetures et annulations seront maintenues jusqu'au 1^{er} décembre 2020 à 0h00.

Article 3 : Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois.

Article 4 Le Maire,
La secrétaire générale
Le commandant de la brigade gendarmerie de Renage
Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera transmis à la préfecture de l'Isère.

A BEAUCROISSANT, le vendredi 30 octobre 2020

Le Maire,
Antoine REBOU

